

Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. GENERALE

UN LIBRARY

A/38/507 S/16044 ---

007 1 3 1200

14 octobre 1983

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE Trente-huitième session Points 64, 66, 67, 123, 124 et 129 de l'ordre du jour DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DU BON VOISINAGE ENTRE ETATS EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR

LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE INTERNATIONALE APPLICATION DES DISPOSITIONS DE SECURITE COLLECTIVE DE LA CHARTE DES NATIONS UNIES POUR LE MAINTIEN DE LA PAIX ET DE LA SECURITE INTERNATIONALES

MESURES VISANT A PREVENIR LE TERRORISME INTERNATIONAL QUI MET EN DANGER OU ANEANTIT D'INNOCENTES VIES HUMAINES OU COMPROMET LES LIBERTES FONDAMENTALES, ET ETUDE DES CAUSES SOUS-JACENTES DES FORMES DE TERRORISME ET D'ACTES DE VIOLENCE QUI ONT LEUR ORIGINE DANS LA MISERE, LES DECEPTIONS, LES GRIEFS ET LE DESESPOIR ET QUI POUSSENT CERTAINES PERSONNES A SACRIFIER DES VIES HUMAINES, Y COMPRIS LA LEUR, POUR TENTER D'APPORTER DES CHANGEMENTS RADICAUX REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS ENTRE ETATS RAPPORT DU COMITE SPECIAL POUR L'ELABORATION

D'UNE CONVENTION INTERNATIONALE CONTRE LE RECRUTEMENT, L'UTILISATION, LE FINANCEMENT

ET L'INSTRUCTION DE MERCENAIRES

CONSEIL DE SECURITE Trente-huitième année

Lettre datée du 13 octobre 1983, adressée au Secrétaire général de 1'Organisation des Nations Unies par le Représentant permanent de l'Afghanistan

J'ai l'honneur de me référer à l'entretien que nous avons eu dans l'après-midi du 19 septembre 1983 et durant lequel je vous ai informé que les autorités compétentes de la République démocratique d'Afghanistan rejetaient catégoriquement les allégations mensongères et dénuées de tout fondement formulées par le Pakistan et activement reprises dans une vaste campagne orchestrée par les médias occidentaux.

Je me vois toutefois dans l'obligation de vous adresser cette lettre du fait de la distribution des lettres datées du 21 septembre 1983 (A/38/443-S/16001), du 5 octobre 1983 (A/38/474-S/16023) et du 7 octobre 1983 (A/38/488-S/16028) que vous a adressées le Représentant permanent du Pakistan et dans lesquelles des accusations fallacieuses et mensongères ont été présentées sous des formes techniques contradictoires.

La campagne de propagande préméditée des autorités militaires pakistanaises peut être attribuée à un certain nombre de raisons :

1) La brève histoire du Pakistan a montré que, chaque fois que le régime de ce pays avait à faire face à une forte résistance intérieure et à des protestations de la part du peuple pakistanais, il a eu recours à des accusations mensongères contre les pays voisins et déclenché contre eux une guerre de propagande visant à détourner l'opinion publique pakistanaise tout comme celle du reste du monde des problèmes graves, d'ordre politique, social et économique, qui se posaient à lui.

Ayant été dans l'impossibilité de rendre aucun de ses voisins responsables de l'agitation intérieure, le régime militaire pakistanais tente à présent d'aggraver la tension avec l'Afghanistan.

- 2) Le lancement de cette nouvelle campagne de mensonges, et plus particulièrement le fait qu'elle coïncide avec l'ouverture de la trente-huitième session de l'Assemblée générale, est de toute évidence destinée à justifier les menées impérialistes et réactionnaires visant à entraîner l'Assemblée, une fois de plus, dans un débat sans fondement sur la prétendue question de l'Afghanistan. Je tiens à déclarer de façon claire et nette que la responsabilité de toutes les conséquences néfastes que pourrait avoir cette astucieuse tactique sur le processus de négociation entre l'Afghanistan et le Pakistan incombera à ceux qui ont décidé de la mettre en oeuvre.
- 3) Les autorités pakistanaises ont l'intention d'utiliser ces accusations pernicieuses pour masquer un fait évident, à savoir que le Pakistan est devenu la rampe de lancement d'actes d'agression utilisée par les impérialistes pour mener une guerre non déclarée contre la République démocratique d'Afghanistan. Allant à l'encontre de toutes les règles internationales, le Pakistan entraîne et arme des bandes contre-révolutionnaires et les envoie sur le territoire de la République démocratique d'Afghanistan pour y commettre des actes de subversion, de sabotage et de pillage, des incendies criminels et des assassinats, intervenant ainsi ouvertement dans les affaires intérieures de l'Afghanistan.

Ainsi que je vous en avais informé dans mes lettres précédentes, l'espace aérien de l'Afghanistan a été violé à plusieurs reprises par des avions pakistanais. Le nombre de ces incursions n'a cessé de s'accroître ces derniers temps; c'est ainsi que la dernière d'entre elles concerne la pénétration d'un avion pakistanais dans l'espace aérien afghan, sur une distance de 80 km au-dessus des régions au sud de la ville de Kandahar, le 22 septembre 1983, à 13 h 55.

Les autorités afghannes ont formellement protesté, le 26 septembre 1983, auprès du Chargé d'affaires de l'ambassade du Pakistan à Kaboul. En outre, on a assité à une escalade évidente des actes de provocation contre l'Afghanistan dans les zones frontières.

4) Il est encore une autre raison à la nouvelle campagne lancée par le Pakistan. Après la visite de caractère hautement provocateur, qu'a effectuée au Pakistan le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis à la défense, Caspar Weinberger, les autorités militaires pakistanaises avaient désespérement besoin d'un prétexte pouvant justifier l'apport continu de 3,2 milliards de dollars accordé par les Etats-Unis au titre de l'aide militaire au Pakistan et s'assurer plus que jamais le soutien financier, politique et militaire des Etats-Unis en faveur des bandes de contre-révolutionnaires organisées et équipées au Pakistan pour être envoyées en Afghanistan y mener des activités subversives.

Les intérêts authentiques des deux pays exigent que l'on fasse preuve de sagesse, de raison et de retenue. La République démocratique d'Afghanistan continuera, pour sa part, de s'abstenir de toute action qui puisse, de quelque manière que ce soit, compliquer encore plus les relations avec le Pakistan; elle continuera de s'efforcer par tous les moyens d'encourager le Pakistan, ainsi que ses autres voisins, à adopter une politique qui permette d'instaurer la paix et la stabilité dans notre région.

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 64, 66, 67, 123, 124 et 129 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) M. Farid ZARIF